



# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## TASKI Sani Antikalk W3e

Révision: 2021-10-24

Version: 05.3

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: TASKI Sani Antikalk W3e

UFI: G9A5-3087-600J-2J6Y

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Agent détartrant.

Uniquement pour usage professionnel.

Utilisations déconseillées:

Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

#### SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:

AISE\_SWED\_PW\_10\_2

AISE\_SWED\_PW\_19\_2

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordinnées

Diversey France SAS

201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,

Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52

E-mail: commandes.directparis@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2 (H315)

Eye Dam. 1 (H318)

Metal Corrosion 1 (H290)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger.

Contient alcool alkyl éthoxylé (C9-11 Pareth-5-10)

#### Mentions de danger :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

#### Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Ingédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
acide sulfamique	226-218-8	5329-14-6	01-2119488633-28, 01-2119846728-23, 01-2119982121-44	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)		3-10
alcool alkyl éthoxylé	[4]	68439-46-3	[4]	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)		3-10

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1. ATE, si disponible(s), sont énumérées dans le section 11.

[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Contact avec les yeux:** Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Ingestion:** Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Protection individuelle des secouristes:** Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

**Contact avec la peau:** Provoque des irritations.

**Contact avec les yeux:** Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

**Ingestion:** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Contact répété ou prolongé: Porter des gants appropriés.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Ne pas remplacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Pas de précautions spéciales requises.

#### Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

#### Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

#### valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC

##### Exposition humaine

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide sulfamique	-	-	-	1.06
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide sulfamique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide sulfamique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
acide sulfamique	-	-	-	7.5
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m<sup>3</sup>)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide sulfamique	-	-	-	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

acide sulfamique	-	-	-	1.85
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

**Exposition de l'environnement**

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
acide sulfamique	0.3	0.03	0.3	200
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m <sup>3</sup> )
acide sulfamique	0.3	0.03	3	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

**8.2 Contrôles de l'exposition***L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.**Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.**Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.*Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.**Contrôles organisationnels appropriés:** Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.**Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :**

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application manuelle par brossage, frottage ou nettoyage	AISE_SWED_PW_10_2	PW	PROC 10	480	ERC8a
Application manuelle	AISE_SWED_PW_19_2	PW	PROC 19	480	ERC8a

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage:** Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166).**Protection des mains:** Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire. Contact répété ou prolongé: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration:&gt; = 480 min Epaisseur du matériau:&gt; = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0,4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection du corps:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.**Protection respiratoire:** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.**Contrôles de l'exposition de l'environnement:**

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

**Méthode / remarque****État physique:** Liquide**Couleur:** Limpide , Incolore**Odeur:** Produit caractéristique**Seuil olfactif:** Non applicable**Point de fusion/point de gel (°C)** -50**Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)** Non déterminé

Non approprié pour la classification de ce produit

Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)

acide sulfamique	Le produit se décompose avant ébullition		
alcool alkyl éthoxylé	> 232.2	Méthode non fournie	

	Méthode / remarque
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b> Non applicable aux liquides	
<b>Inflammabilité (liquide):</b> Non inflammable.	
<b>Point d'éclair (°C):</b> > 60 °C	Pertinence de la preuve
<b>Supporte la combustion:</b> Non applicable. ( Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2 )	
<b>Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%):</b> Non déterminé	Non applicable

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

	Méthode / remarque
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b> Non déterminé	
<b>Température de décomposition:</b> Non applicable.	
<b>pH:</b> < 2 (pur)	ISO 4316
<b>Viscosité cinématique:</b> ≈ 5 mPa.s (20 °C)	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Solubilité dans/miscibilité avec Eau:</b> Complètement miscible	

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
acide sulfamique	213	Méthode non fournie	20
alcool alkyl éthoxylé	100 Soluble	Méthode non fournie	

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

	Méthode / remarque
<b>Pression de vapeur:</b> Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
acide sulfamique	0	Méthode non fournie	20
alcool alkyl éthoxylé	< 10	Méthode non fournie	37.8

	Méthode / remarque
<b>Densité relative:</b> ≈ 1.05 (20 °C)	OECD 109 (EU A.3)
<b>Densité de vapeur:</b> -.	Non approprié pour la classification de ce produit
<b>Caractéristiques des particules:</b> Pas de données disponibles.	Non applicable aux liquides.

## 9.2 Autres informations

### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

**Propriétés explosives:** Non-explosif.

**Propriétés comburantes:** Non comburant.

**Corrosion vis à vis des métaux:** Corrosif(ve)

Non explosif, tenant compte des propriétés de la substance  
Non comburant, tenant compte des propriétés de la substance  
Pertinence de la preuve

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

**Réserve acide:** ≈ 4.1 (g NaOH / 100g; pH=4)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.5 Matières incompatibles

Peut être corrosif pour les métaux. Conserver à l'écart des produits contenant des agents de blanchiment chlorés ou des sulphites.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Données sur le mélange:.

**ATE(s) pertinentes, calculées:**

ATE - Voie orale (mg/kg): &gt;2000

**Irritation de la peau et corrosivité****Résultats:** Skin irritant 2**Espèces:** Non applicable**Méthode:** Réserve alcaline ou acide, Pertinence de la preuve

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale

Ingédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	ATE (mg/kg)
acide sulfamique	LD <sub>50</sub>	2065	Rat	OECD 401 (EU B.1)		Non établie
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	1400	Rat	Pertinence de la preuve		14000

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)	ATE (mg/kg)
acide sulfamique		Pas de données disponibles				Non établie
alcool alkyl éthoxylé	LD <sub>50</sub>	2000 - 5000	Rat	Pertinence de la preuve		Non établie

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
acide sulfamique	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
alcool alkyl éthoxylé	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

**Irritation et corrosivité**

Irritation de la peau et corrosivité

Ingédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant		Pertinence de la preuve	

Irritation oculaire et corrosivité

Ingédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	Pertinence de la preuve	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition

## TASKI Sani Antikalk W3e

acide sulfamique	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			

**Sensibilisation**

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant		Pertinence de la preuve	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
acide sulfamique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 473	Pas de données disponibles	

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
acide sulfamique	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
acide sulfamique			Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL		> 250	Rat	Non connu		Aucun effet sur la fertilité Pas de toxicité pour le développement

**Toxicité par administration répétée**

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	80 - 400		OECD 408 (EU B.26)		

Toxicité dermique subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	80		OECD 411 (EU B.28)	90	

Toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				

alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
-----------------------	--	----------------------------	--	--	--

**Toxicité chronique**

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
acide sulfamique			Pas de données disponibles					
alcool alkyl éthoxylé			Pas de données disponibles					

**STOT-exposition unique**

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide sulfamique	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles

**STOT-exposition répétée**

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide sulfamique	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles

**Risque d'aspiration**

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

**Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé**

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

**11.2.2 Autres informations**

Aucune autre information pertinente disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

**Toxicité aquatique à court terme**

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique	LC <sub>50</sub>	70.3	<i>Pimephales promelas</i>	OECD 203 (EU C.1)	96
alcool alkyl éthoxylé	LC <sub>50</sub>	5 - 7	Poisson	92/69/CEE, C1, semi-statique	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	5.3	<i>Daphnie</i>	92/69/EEC	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			

alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	1.4 - 47	Not specified	92/69/EEC	72
-----------------------	------------------	----------	---------------	-----------	----

## Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			

## Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
acide sulfamique	EC <sub>10</sub>	> 1000	<i>Pseudomonas</i>	Méthode non communiquée	16 heure(s)
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>50</sub>	> 140	<i>Bactérie</i>	DIN EN ISO 8192-OECD 209-88/302/EEC	3 heure(s)

## Toxicité aquatique à long terme

## Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	LC <sub>10</sub>	8.983	Not specified	Méthode non communiquée	21 jour(s)	

## Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	EC <sub>10</sub>	2.579	<i>Daphnia sp.</i>	Méthode non communiquée	21 jour(s)	

## Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				

## Toxicité terrestre

## Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

## Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

## Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

## Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

## Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

## 12.2 Persistance et dégradabilité

## Dégredation abiotique

## Dégredation abiotique - photodégredation dans l'air, si disponible:

## Dégredation abiotique - hydrolyse, si disponible

## Dégredation abiotique - autres processus, si disponible:

**Biodégradation**

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT <sub>50</sub>	Méthode	Evaluation
acide sulfamique					Non applicable (substance inorganique)
alcool alkyl éthoxylé				OECD 301B	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobiose et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)

Ingédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
acide sulfamique	0.1		Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	3.11 - 4.19	Méthode non communiquée	Haut potentiel de bioaccumulation	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
acide sulfamique	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	< 500		Méthode non communiquée	Haut potentiel de bioaccumulation	

**12.4 Mobilité dans le sol**

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log K <sub>oc</sub>	Coéfficient de désorption Log K <sub>oc</sub> (des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
acide sulfamique	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas d'effets néfastes connus.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets:

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses.

Emballages vides

Recommandation:

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés:

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)****14.1 Numéro ONU:** 3264**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. ( acide sulfamique )  
Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. ( sulphamic acid )

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**

**Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires):** 8

**14.4 Groupe d'emballage:** III**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Dangereux pour l'environnement: Non  
Polluant marin: Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Aucun à notre connaissance.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.**Autres informations applicables:****ADR**

Code de classification: C1  
Code de restriction en tunnels: E  
Numéro d'identification du danger: 80

**IMO/IMDG**

No EmS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG  
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange****Règlements UE:**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
- les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605

**Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement):** Non applicable.**Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004**

agents de surface non ioniques	< 5 %
parfums	

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**Seveso - Classification:** Non classé**Installations classées:**

Rubrique(s):

1436 Liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C.

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

**SECTION 16: Autres informations**

*Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

**Code SDS:** MSDS5067**Version:** 05.3**Révision:** 2021-10-24

**Raison de la révision:**

Le format général est modifié conformément à l'Amendement 2020/878, annexe II du Règlement (CE) № 1907/2006, Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 1, 3, 6, 8, 9, 11, 12, 16

**Procédure de classification**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) №1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:**

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- CE50 - concentration efficace, 50%
- ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- CL50 - concentration létale, 50%
- LCS - Étape du cycle de vie
- DL50 - dose létale, 50%
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- DSEO - Dose sans effet observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- PROC - Catégories de processus
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**